



**Rapport annuel année 2021
Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association des Jardins Familiaux d'Avranches**

**06 février 2022,
Salle Ernest Lenoël
24, place du Marché 50300 Avranches**

Siège Social :
19 Bis, Avenue du Rocher
50300 Saint-Senier sous Avranches

Le président dé
Rapport d'activités 2021 de l'Association ,
Effectif de l'Association au 31/12/2021

Attribution et gestion des parcelles de l'Association.

Le Conseil d'Administration de l'Association rappelle que le règlement intérieur en vigueur est celui du 01/01/2021, diffusé à partir du 07/02/2021, et insiste sur les points suivant

L'Association, au travers de son Conseil d'Administration, est responsable et gère les différents sites des Jardins Familiaux, il est seul habilité pour attribuer les parcelles et abris de jardin aux adhérents

Les parcelles attribuées, restent sous la responsabilité de l'Association , les adhérents ne sont ni propriétaires ni locataires

Lors de la cessation d'activité, l'adhérent concerné est tenu d'avertir personnellement les Administrateurs responsables du site et doit convenir de la remise en état des parcelles

Les cessions de parcelles de gré à gré sont interdites.

Le Conseil d'Administration rappelle également qu'aucune structure ne peut être installée sur les parcelles, sans un accord préalable.

Rapport moral et d'activité de l'Association,

Gestion de l'eau :

Le Conseil d'Administration, rappelle que les arrosages, par l'intermédiaire d'un tuyau branché directement sur les robinets d'eau, sont interdits.

Compte tenu des changements climatiques, il y a lieu pour les Adhérents d'être vigilants :

En adaptant, ses modes de culture, en arrosant soit le matin, soit le soir, surtout en dehors des heures chaudes

En procédant dans la mesure du possible à la récupération des eaux de pluie

En avertissant rapidement les Administrateurs, dès qu'un problème survient sur le réseau, (fuite)

Groupe Animations Réflexions :

Ce groupe de travail prévu par les statuts du 03 novembre 2019 est constitué, il comprend à ce jour 22 personnes, en fonction des réponses reçues suite au sondage, plusieurs personnes souhaitent rejoindre ce groupe, le programme des réunions leur sera communiqué.

La Municipalité d'Avranches a accordé l'utilisation de la salle Saint Martin à Avranches chaque jeudi soir de 20 H 00 à 22 H00 depuis le 08/07/2021 jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve d'établissement d'un planning établi et déposé en Mairie, le Conseil d'Administration procédera à une demande de renouvellement.

Appel à Projet 2021:

Sur invitation de la municipalité d'Avranches, l'Association des Jardins Familiaux d'Avranches a participé à l'Appel à Projet 2021 dans le cadre du plan France Relance.

L'Association a présenté, en partenariat avec les élus et des représentants des services techniques de la Ville d'Avranches, un projet comprenant 3 volets :

1) Création d'un nouveau site de Jardinage, sur une partie du XIIIème Jardin du jardin des plantes comprenant une serre et un terrain limitrophe de 770 m²

2) Travaux sur le site d'Avranches, rue de la Liberté, de réfection de l'allée centrale avec mise en place récupération des eaux de pluie ainsi que l'aménagement du talus pour le même objectif

3) Travaux de réfection et sécurisation pour le site de Saint Senier et Saint Martin

Ce projet a été budgété en fonction du cahier des charges de l'appel à projet, pour une valeur de 22500 €, dont 4500 € de fond propre et 18000 € de subvention demandée.

Le projet de l'Association, volets 1) et 2) ont été retenus et subventionnés pour une valeur de 13768 €

Situation à ce jour :

Une convention d'occupation d'un terrain communal est signée le 06 12 2021 par la Municipalité

Le propriétaire du terrain ainsi que le propriétaire du talus nous ont signé un accord pour les travaux, objets du volet 2) du projet.

L'Association France Alzheimer Manche est devenue un partenaire du projet au XIII ème Jardin

L'Association Kokopelli et le Potager de Santé, semenciers soutiennent notre action

Un groupe de pilotage du projet, de 11 adhérents est constitué, et la charte de fonctionnement est en cours de rédaction.

Nous avons des demandes d'adhésions pour ce site

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, un compte rendu de situation sera affiché

**Rapport financier de l'Association,
COMPTES au 31.12.2021**

Compte courant , compte bloqué pour cautions 1150,00 €

Compte courant, compte disponible 5461,64 €

Compte Livret d'épargne 6781,60 €

Nous attirons l'Attention sur deux points importants

Les Assurances qui ne cesse d'augmenter, pour 2022 la cotisation annuelle appelée est de 497,88 €

La consommation d'eau en 2021, malgré des températures et épisodes de canicule moins importante que 2020 est de 1168,47 €, pour 2022 il faut s'attendre à une augmentation des tarifs, nous demandons aux adhérents de respecter les consignes concernant les arrosages (voir règlement intérieur)

Les comptes de l'Association feront l'objet d'un affichage.

Cotisations annuelles, Cautions :

Pour les sites avec parcelles de jardin attribuées en 2022

Les cautions à la première adhésion, restituables sous conditions (règlement intérieur)

Pour 100 m² 25,00€

Pour 200 m² 50,00 €

Et par surface de 100 m² supplémentaire 15,00 €

Les cotisations annuelles

Pour 100 m² 28,00€

Pour 200 m² 44,00 €

Et par surface de 100 m² supplémentaire 16,00 €

Pour le site sans parcelle de jardin attribuée (XIIIème Jardin) en 2022

La cotisation annuelle est de 16,00 €

Pour les sites avec parcelles de jardin attribuées en 2023

Les cautions à la première adhésion, restituables sous conditions (règlement intérieur)

Pour 100 m² 25,00€

Pour 200 m² 50,00 €

Et par surface de 100 m² supplémentaire 15,00 €

Les cotisations annuelles

Pour 100 m² 30,00€

Pour 200 m² 48,00 €

Et par surface de 100 m² supplémentaire 18,00 €

Pour le site sans parcelle de jardin attribuée (XIIIème Jardin) en 2023

La cotisation annuelle sera de 18,00 €

Propositions du groupe Animations Réflexions :

Limitation des surfaces pour un même foyer :

Après présentation au Conseil d'Administration et par un vote à l'unanimité

A compter du 01 Janvier 2022, **sans aucune rétroactivité**, la surface des parcelles attribuées à un même foyer sera limité à 400 m².

Conseil d'Administration :

Sur la base des modifications adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration est à renouveler, au 31/12/2021 il est composé de 13 administrateurs dont 3 administrateurs ayant démissionnés, formant le tiers sortant.

Pour le site d'Avranches rue de la Liberté : 2 Administrateurs titulaires

M. Gérard COMBRUN Démissionnaire en 2020 non remplacé

M. Gérard HEUZE Candidat, coopté en 2021 **à confirmer par un vote**

M. Daniel PAUGAM Candidat coopté en 2021 **à confirmer par un vote**

Pour le site d'Avranches XIII ème Jardin : 2 Administrateurs titulaires

M. Benoit GENESLAY Candidat coopté 2021 **à confirmer par un vote**

A terme un administrateur à coopter en 2022 parmi les adhérents du site

Pour le site de Saint Jean de la Haize : 2 Administrateurs titulaires

M. Auguste Legendre démissionnaire

Mme Michelle LABOUCHE Administrateur titulaire

M. René BAGOT Administrateur titulaire

Pour le site de Saint Martin des champs : 2 Administrateurs titulaires et 1 suppléant

M. Gérard DENIS Administrateur titulaire

Mme Chantal MORAZIN Candidate Administrateur titulaire **à voter**

M. Francis Clément Candidat Administrateur suppléant **à voter**

Pour le site de Saint Senier sous Avranches : 7 Administrateurs titulaires

Mme Edith PAYEN démissionnaire

M. Dominique FLAMENT Administrateur titulaire

M. Alain TRUBLET Administrateur titulaire

M. Jacques DURANT Administrateur titulaire

M. Fernand LEMOSQUET Administrateur titulaire

M. Jean Marc TEILLON Administrateur titulaire

M. Christophe DAZIN Administrateur titulaire

M. Jacques DEBRUYNE Administrateur titulaire

Questions diverses